



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 23 Juin 2022

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 35
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 8
Nombre de membres excusés : 6
Nombre de membres absents : 12

Date de convocation :
17 juin 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

30 JUIN 2022

et affichage le :

30 JUIN 2022

4 - Fonction Publique

4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (F.P.T.)

4.2 - Personnel contractuel

Objet : Actualisation du schéma de mutualisation

L'an 2022, le 23 juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 17 juin 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 juin 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Jean TURMEL		
M. Pascal DALIGAUT	X				
M. Sylvain DELANGE					X
Mme Valérie DESQUESNE			X : M. Pascal DALIGAUT		
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY				X	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE					X
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY				X : M. Georges RAVENEL	
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE			X : Mme Martine TREMPU		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X : M. Didier DUCHEMIN	
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS					X
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY				X : M. Corentin GOETHALS	
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT				X : M. Marc ANDREU SABATER	
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	34	1	8	6	12
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			35		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			43		

M. Gilles FAUCON donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

Vu l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république relatif au délai d'approbation du rapport relatif aux mutualisations et du projet de schéma,

Considérant l'obligation légale s'imposant aux Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) d'adopter un schéma de mutualisation des services,

Considérant l'approbation de ce schéma par la grande majorité des conseils municipaux.

Considérant la nécessité d'actualiser le schéma de mutualisation au regard des évolutions depuis la dernière approbation lors du conseil communautaire du 13 décembre 2018.

Issus de la loi réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010, les schémas de mutualisation prévoient l'organisation mutualisée des services communaux et intercommunaux à mettre en œuvre pendant la durée du mandat au sein d'un EPCI à fiscalité propre (code général des collectivités territoriales, art. L.5211-39-1).

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), les communes membres d'un même EPCI à fiscalité propre peuvent passer entre elles une convention de prestations de service, mais uniquement lorsque le rapport relatif aux mutualisations de services prévu à l'article L. 5211-39-1 du CGCT le prévoit.

Pour permettre le suivi des actions de mutualisations sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 13 juin 2022, il est donc proposé au conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- d'approuver l'actualisation du schéma de mutualisation, telle que détaillée ci-après,

Périmètre des mutualisations	Communes signataires	Modalités de mutualisation	ETP ou coût
Services techniques (espaces verts, voirie, Terrains des gens du voyage, Ordures Ménagères...)	Vire Normandie Condé-en-Normandie Souleuvre en Bocage	Prestation de service ascendante et descendante	Horaire X coût unitaire du service
Systèmes d'information	Vire Normandie	Prestation de service ascendante	Bouquet de service
Terrain des gens du voyage (portage des repas)	Condé en Normandie	Mise à disposition descendante	0,5 ETP jusqu'à fin juillet 2022
Ressources Humaines	Vire Normandie	Prestation de service ascendante	nombre de bulletins de paies X coût unitaire
Commande publique	Vire Normandie	Prestation de service ascendante	nombre et type de marchés X coût unitaire
Facturation redevance	Souleuvre en Bocage	Prestation de service ascendante/ Mise à disposition individuelle	0,6 ETP
Distribution de sacs	Souleuvre en Bocage	Prestation de service	0,5 ETP
Pôle de santé et siège (entretien)	Condé en Normandie	Prestation de service et mise à disposition	0,6 ETP avec Covid A terme environ 0,4 ETP
Gestion de l'eau	Clécy-Druance	Entente	0,5 ETP
Pôle de proximité Secrétariat technique	Condé en Normandie	Mise à disposition ascendante	0,3 ETP à partir du 1 ^{er} février 2019
Suivi de chantier	Condé en Normandie	Mise à disposition descendante	0,5 ETP

Mobilité	Vire Normandie Condé en Normandie	Mise à disposition individuelle Prestation de service ascendante	●0,15 ETP jusqu'à la fin de l'année 2021 Horaire X coût unitaire du service
Micro Folies	Valdallière Noues de Sienne Souleuvre en Bocage Vire Normandie Campagnolles	Prestation de service	

ETP : équivalent temps plein

Coût unitaire du service : coût horaire du service + les fournitures (fluides et contrats d'entretien lié aux fluides)

- d'autoriser le Président à le mettre en œuvre et à signer tous les documents relatifs aux actions décidées.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

